

## Consiglio degli Stati

18 marzo 2010

**Marty** Dick (RL, TI): Il y a, semble-t-il, une culture politique qui est en train de toujours plus prendre pied et qui consiste, lorsqu'on a peu d'arguments, à taxer les personnes qui ont une autre opinion d'intellectuels et, degré plus grave d'infamie, d'intellectuels de gauche; ces deux mots devant être prononcés avec le plus grand dégoût possible! Lorsqu'on n'a plus du tout d'arguments, les personnes qui ont une autre opinion sont taxées d'ennemis du peuple et d'individus montrant le plus grand mépris pour les droits populaires. Alors parlons du peuple. Tout d'abord j'aimerais vous dire que c'est un mot que je n'aime pas du tout, peut-être parce que cela me rappelle des événements historiques au cours desquels cette notion a été utilisée de manière abusive et au cours desquels c'est par les droits populaires que les personnes qui ont commis tellement d'infamies ont été maintenues au pouvoir. Les citoyennes et les citoyens doivent avant tout avoir le droit à la vérité. Et le politique ne fait pas son devoir lorsqu'il ne contribue pas à la recherche de la vérité et lorsque, au contraire, avec des demi-vérités - qui sont notoirement les pires mensonges -, il essaie de provoquer des émotions, voire de spéculer sur des émotions légitimes qui s'expriment. Alors, la vérité est - et j'en ai été le témoin direct, soit en tant que membre du gouvernement, soit en tant que magistrat pénal durant une longue période - que tous les étrangers qui commettent aujourd'hui un délit grave sont expulsés dans la mesure où ils sont "expulsables". Comment voulez-vous expulser un jeune de 19 ans qui devrait être expulsé, selon le texte de l'initiative, parce qu'il aurait par exemple perçu une indemnité de chômage de 5000 francs de façon indue? Selon le texte de l'initiative, il devrait être expulsé. Alors ce jeune a certes un passeport étranger mais il a fait toutes ses écoles ici, il a passé toute sa jeunesse ici. Où voulez-vous l'expulser? Vous pouvez l'expulser: le jour d'après, il sera là clandestinement et, en tant que clandestin, il sera beaucoup plus dangereux. Donc, je crois, et je suis persuadé même, que ce sont des vérités que nous devons dire tout haut. Une fois de plus, je suis surpris d'entendre la ministre de la justice dire que l'initiative est contraire aux règles impératives du droit international public. Cela a été dit! Et on l'avait déjà dit lors du débat sur l'initiative populaire "contre la construction de minarets", à savoir qu'il serait très difficile de l'appliquer, qu'elle était très probablement contraire à la Convention européenne des droits de l'homme. On l'avait aussi dit lors du débat sur l'initiative populaire "Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables". Chaque fois, Mesdames et Messieurs, chers amis politiques, on avait spéculé sur le fait que de toute façon ces initiatives ne seraient pas acceptées. Or elles ont été acceptées et on sait - et la ministre de la justice l'a dit - quelles sont les difficultés rencontrées lorsqu'il faut les appliquer. Alors on fait cette distinction, qui est tout à fait floue parce que ce n'est pas un choix entre noir ou blanc, entre le droit international et le droit international impératif. On a cité les "Rechtsprofessoren", mais on cite toujours ceux qui ont plaidé en faveur de la recevabilité de l'initiative; en revanche on ne cite pas ceux qui sont contre. Je vous cite par exemple un professeur qui me semble avoir une carrure internationale remarquable, Jörg Paul Müller, qui est tout à fait contre la recevabilité de l'initiative. Mais laissons les professeurs à leur chaire et examinons les textes qui nous sont soumis. Plusieurs orateurs, le dernier étant Monsieur David, ont dit: "Lisons cette initiative." Jusqu'à preuve du contraire, les citoyens qui ont signé cette initiative l'ont lue. Nous lisons: "Ils (les étrangers) sont privés ... de tous leurs droits à séjourner en Suisse." On commence déjà, avant même qu'elle soit

acceptée, à l'interpréter. On va consulter sur Internet pour voir si on ne trouve pas quelque chose qui permettrait de l'interpréter et d'interpréter l'intention des initiants. C'est ceux qui ont signé l'initiative qui comptent, pas ceux qui l'ont rédigée! A ceux qui ont signé une telle initiative, on doit - et c'est notre devoir de vérité - dire: "Mesdames et Messieurs, cette initiative est inapplicable." Alors, je vous le demande: respecter les droits du peuple, est-ce lui faire croire aujourd'hui que cette initiative est applicable pour lui dire demain qu'elle ne l'est pas, ou est-ce lui dire aujourd'hui la vérité? Mais quelle vérité? Si vous voulez accepter une telle initiative, vous devez tout d'abord dénoncer la Convention européenne des droits de l'homme, puis la Convention contre la torture des Nations Unies, le Pacte de l'ONU, etc., ce que vous pouvez faire en lançant des initiatives populaires. Après avoir dénoncé tous ces accords, vous déposez une initiative populaire qui demande l'expulsion des étrangers qui ont commis une infraction contre la loi. C'est cela la transparence et c'est cela la vérité. Faire croire que l'on peut appliquer aujourd'hui cette initiative, c'est à mon avis une tromperie envers les citoyennes et les citoyens. Dernière remarque: je constate qu'il y a de plus en plus de discrédit entre les vrais problèmes du pays et les thèmes dont on discute ici. L'autre jour, nous avons délibéré pendant trois heures sur la loi sur les chiens, comme si les chiens mettaient maintenant en danger tout le pays. Nous avons discuté des minarets - avec les dégâts que cela a engendrés -, comme s'il y avait eu des centaines de demandes de permis de construire des minarets, ce qui n'était pas du tout le cas. De plus, le droit de la construction permet de refuser l'octroi du permis de construire. Aujourd'hui, on parle de l'expulsion des étrangers criminels comme si on ne pouvait pas les expulser. Mais les problèmes du pays sont bien différents. Qu'est-ce qui a fait trembler notre pays ces dernières années? Qu'est-ce qui a mis en danger des milliers et des milliers de places de travail? Si je limite mon observation à ma présence sur ce banc, je rappelle les avoies en déshérence, l'affaire Swissair, l'affaire UBS maintenant. Ce sont là les problèmes qui ont ébranlé notre pays. Inutile de dire que les responsables de ces catastrophes n'ont pas été expulsés - parce qu'ils n'étaient pas étrangers -, qu'ils n'ont même pas été condamnés, qu'ils ont même reçu ces derniers jours des cadeaux sous forme de millions de francs. Alors retournons réfléchir sur les vrais problèmes du pays!